

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_007

| | | | |
|---|----------------|-------------|------------|
| Nombre de Conseillers | En Exercice 27 | Présents 20 | Votants 27 |
| Date de Convocation | 30 mars 2023 | | |
| Séance du | 5 avril 2023 | | |
| <p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à F. PLUJA – J. BADIE à A. BAUER – P. DONOT à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – T. RENARD à A. LOPEZ – C. BALDO à V. GUILLEMIN – H. BARBAROS à A. LOPEZ</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Alain CORDERO</p> | | | |

OBJET : Convention d'attribution d'une subvention du Conseil Départemental pour l'implantation et l'aménagement d'un self-service au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la commune de Pollestres avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention pour le projet d'implantation et d'aménagement du self-service au restaurant scolaire.

Dans sa séance du 25 novembre 2022, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à notre collectivité, dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, une subvention d'un montant de 8 663,00 € concernant cette opération.

Afin de permettre le règlement de la subvention, il convient de signer la convention « Programme départemental d'aide aux communes – Aide à l'Investissement Territorial ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la signature de la convention fixant notamment les modalités d'attribution et de versement par le Département des Pyrénées-Orientales, au titre du programme d'aides aux communes dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, pour le projet d'implantation et d'aménagement d'un self-service au restaurant scolaire de Pollestres, de la subvention d'un montant de 8 663,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 11/04/2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

